

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés	E401

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L211-7, L214-2 et L216-11,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,
CONSIDÉRANT l'avis du CESER

CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDÉRANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, au Budget Primitif 2026, d'une dotation de 12 860 000 € en autorisations de programme, de 18 502 612 € en crédits de paiement d'investissement, de 100 000 € en autorisations d'engagement et de 303 060 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du rapport E401 "Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble
Contre : Groupe Printemps Pays de la Loire

Ces élus ne prennent pas part au vote : Patricia MAUSSION, Constance NEBBULA, Anne-Sophie FAGOT, Samia SOULTANI-VIGNERON, Mahaut BERTU, Bruno RETAILLEAU.